

**COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 17 JUIN 2021**  
**Affichage**

L'an deux mil vingt et un, le 17 Juin à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 10 Juin, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Juin 2021.

**Présents** : M. BARON Gérard, M. LEPINE Denis, Mme GARNIER Pascale, Mme PANGAULT Gaëlle, M. CHAUSSET Laurent, Mme LIGNIERE Marie-José, M. ECUYER Franck, M. MECHIN Damien, Mme LECOMTE Roselyne, Mme MOREAU Peggy, Mme ROBINEAU Caroline, M. JAHANT Emmanuel, M. AMELOT Claude.

**A été élu secrétaire de séance** : M. CHAUSSET Laurent

**Absents** : Mme NORMAND Sandrine, Mme PASQUIER Dorine

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 13**

**1-Décision modificative N°01/2021**

Considérant que les crédits ouverts en 2021 pour le règlement des charges « Autres immobilisations incorporelles correspondants à la dépense pour la numérisation du plan du cimetière sont insuffisants, Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures de crédits suivants :

- **Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre 020 : Dépenses Imprévues

- Compte 020 - 1 500 €

- **Section d'investissement - Dépenses** :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

- Compte 2088 + 1 500 €

**2-Avancements de grade** : deux agents sont concernés, il y a lieu de

- SUPPRIMER UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET (35/35EME) ET CREER UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET (35/35EME)
- SUPPRIMER UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET (35/35EME) ET CREER UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET (35/35EME)

**3- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, la législation en vigueur impose à tout employeur d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés ses agents, et que les résultats de cette évaluation doivent alors être transcrits dans un Document Unique,

Considérant que pour la mise en œuvre du Document Unique le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher peut mettre à disposition des Collectivités qui en font la demande un Conseiller Prévention pour les accompagner dans cette démarche.

La commune souhaite solliciter les services du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher et signer une convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

#### **4-PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS PROPOSÉS PAR L'OLIV (Œuvre Laïque Intercommunale de Vacances)**

Afin d'aider les familles au financement des vacances de leurs enfants, pour les séjours en colonies, proposés par l'OLIV, le Conseil municipal a autorisé le Maire à reconduire la participation de 100 euros par enfant pour les séjours de juillet et août 2021 et suivants.

#### **5-COMMUNAUTE DE COMMUNES : CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES SOUS LA FORME D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ**

Le Conseil municipal a validé le projet de création d'un syndicat mixte fermé entre la Communauté de Communes du Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire qui avaient pris des délibérations concordantes. Cette création permet de doter l'ensemble de ce territoire d'une structure juridique légale, adaptée et performante pour mener à bien une politique stratégique en faveur de l'économie, la formation et l'emploi.

#### **6-COMMUNAUTE DE COMMUNES : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

Monsieur le Maire rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), signés entre la Caf et des communes, Sivos ou Communautés de communes, vont disparaître pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

La CTG vient renforcer la volonté de lutter contre les précarités, favoriser l'accès aux droits et au maillage des services publics, soutenir la parentalité, et plus globalement, permettre aux habitants de mieux vivre leur territoire.

La Communauté de communes Grand Chambord s'est engagée dans un projet social de territoire et la CTG est un élément de ce futur projet.

Des fiches projets ont été validées en comité technique en fin d'année tel que :

Axe 1 : Accès aux soins médicaux

Axe 2 : Soutien de la parentalité

Axe 3 : Accès aux services et aux droits

Axe 4 : Prévenir et accompagner la perte d'autonomie

Les bonus « territoires CTG » prennent le relais de la prestation versée dans le cadre des CEJ pour les communes qui en étaient signataires. Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG » en 2021 et pour les années suivantes, la commune doit être signataire de la CTG.

#### **7- Informations et questions diverses**

**Fête du 14 juillet 2021** : Journée festive du 14 juillet 2021 qui débutera par un concours de pêche à l'étang communal à 9h, remise des récompenses des maisons fleuries 2020, apéritif et plateau repas sur inscription avant le 5 juillet. Les tarifs restent inchangés.



Le Maire,  
**BARON Gérard**